

REGLEMENT

SALON D'AUTOMNE 2023

Invité d'honneur du salon : Thierry Trubert-Takato, sculpteur-céramiste

du samedi 11 au dimanche 26 novembre 2023
à La Halle au Blé à LA FLÈCHE (72)

Le Salon d'Automne est une exposition d'art, permettant la rencontre du public avec des artistes amateurs qu'ils soient peintres, sculpteurs / plasticiens ou photographes.

Art.1-Inscriptions

Tous les artistes **amateurs** peintres, plasticiens, sculpteurs, photographes, **non-inscrits à la Maison des artistes** souhaitant participer à l'exposition devront envoyer un dossier de candidature avant la date de clôture fixée au **24 septembre 2023**. Les envois recommandés ne seront pas acceptés ainsi que les dossiers par mail ou incomplets.

Ce dossier devra comporter :

- photos des œuvres, tirage papier avec titre, format/taille, technique utilisée et prix.
- 1 bulletin de candidature (à télécharger sur le site du Carroi www.lecarroi.org)
- le présent règlement signé.

Art.2 – Sélection des artistes

Le jury est composé de professionnels choisis pour leurs compétences dans les différents domaines artistiques.

Ses membres détermineront une sélection parmi les artistes ayant déposé leurs candidatures.

Leurs décisions seront souveraines.

Aucun frais d'inscription ne sera demandé aux artistes retenus.

La participation au Salon d'Automne implique l'entière acceptation du présent règlement.

Art.3 - Les œuvres

Les œuvres exposées seront récentes et limitées à trois. Le Carroi se laisse la possibilité de ne pas choisir l'intégralité des œuvres.

Toutes les œuvres déjà proposées lors des derniers salons d'automne seront refusées.

L'encadrement des œuvres devra être sobre.

Tout châssis ou cadre devra comporter un système d'accroche en deux points.

Sur chaque œuvre, devra figurer le titre de l'œuvre ainsi que le nom de l'auteur.

Art.4 – Dépôt et retrait des œuvres

-1. Les artistes devront déposer leurs œuvres le mercredi 8 novembre entre 17h30 et 19h30 à La Halle au Blé, à La Flèche. Les œuvres seront déposées pour la durée totale du salon.

Une enveloppe contenant 10 cartons d'invitation vous sera remise.

-2. Les artistes s'engagent à respecter l'heure de retrait qui correspond à la fermeture de l'exposition au public, soit 18h, le 26 novembre 2023.

En cas d'impossibilité, veuillez nous communiquer le nom des personnes susceptibles de venir retirer les œuvres à votre place ou contacter Clémentine Abélard au 02 43 48 05 03 ou c.abelard@carroi.org

Art.6 – Responsabilité et assurance

Le Carroi s'engage à contracter une assurance en responsabilité civile et décline toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration...

Chaque artiste est responsable de ses œuvres et contractera les assurances qu'il jugera nécessaires.

Art.7 – Vente

Les œuvres pourront être vendues. Le Carroi mettra en relation l'artiste et l'acquéreur sans percevoir de commission.

Art.8 – Droits des organisateurs

Le Carroi se réserve le droit d'accrochage et celui de refuser toute œuvre présentée sans être tenu de fournir les motifs.

Art.9 – Ouverture de l'exposition / Inauguration

-1. Ouverture au public

Les mercredis et samedis de 15h à 18h.

Les dimanches de 10h à 13h et de 15h à 18h.

L'entrée de l'exposition est gratuite.

Les exposants sont sollicités pour tenir des permanences de gardiennage durant l'exposition (un planning est prévu à cet effet).

-2. Vernissage

L'inauguration aura lieu le samedi 11 novembre à 15h à La Halle au Blé, en présence des artistes.

Art.10 – Prix

Le prix du jury, présidé par Thierry Trubert-Takato, sculpteur-céramiste, et le prix du public seront décernés à la clôture de l'exposition, dimanche 26 novembre à 17h.

Un prix sera décerné par discipline.

Les lauréats recevront un chèque d'une valeur de 75 €. Les lauréats se verront proposés de faire partie du jury de sélection du salon d'automne 2025.

Art.11 – Autorisation

Les artistes autorisent à titre gratuit Le Carroi à prendre des photos, diffuser les éventuelles photos et vidéo de leurs œuvres dans le cadre de leur participation au Salon d'Automne, en vue de la communication au public ainsi que dans le cadre de sa promotion

Art.12 - Contrat d'engagement

Je soussigné.....demeurant
avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

FAIT àLe2023

SIGNATURE

Michèle PILLOT
Présidente du Carroi